



Projet « Ruchers tampons »

*La Région wallonne, conseillée par le Comité d'Accompagnement chargé du projet d'accompagnement des apiculteurs wallons, souhaite créer des **pôles de sauvegarde** appelés « ruchers tampons » pour permettre un redémarrage aux apiculteurs qui ont perdu leurs colonies. Le projet est destiné **aux sections apicoles de Wallonie** qui se montrent intéressées. En produisant une réserve d'abeilles, les sections apicoles qui le souhaitent pourront offrir un service utile à leurs membres et susciter l'intérêt des apiculteurs pour l'adhésion à leur section.*

Description du projet

Un subside d'un montant de 20 000 euros (réaffectation d'un précédent budget non dépensé) est destiné à permettre aux sections d'acquérir du matériel pour constituer un « rucher tampon ».

Les sections acquerront **entre 5 et 8 ruches** (avec une hausse) **et un nombre équivalent de ruchettes d'un modèle de leur choix**. Le nombre de ruches dépendra de la somme d'argent qui sera déterminée par section. Cette somme dépend du nombre de sections participantes et n'est donc pas encore connue à ce jour. Au cas où le nombre de demandes serait excessif en rapport avec le montant du subside, on procéderait à un tirage au sort. Le comité d'accompagnement a jugé qu'un minimum de 5 ruches et ruchettes est nécessaire pour démarrer un rucher tampon. **Le remboursement de l'achat des ruches et ruchettes sera effectué sur base d'une facture en bonne et due forme.**

Les colonies ne sont pas destinées à la production de miel et ne seront donc équipées que d'une seule hausse. Les ruchettes seront vidées avant la fin de la première année. Les problèmes d'essaimage ne devraient pas se poser puisque les colonies seront systématiquement déforcées.

Le système devra être économiquement auto-suffisant (cadres, cires, traitement, etc.) et les frais couverts par la participation (même démocratique) des apiculteurs demandeurs du service. En cas de non demande, les essaims pourront être vendus pour couvrir les frais du système.

Les sections seront chargées de peupler les ruches, de réaliser les divisions, les traitements et tous les travaux apicoles nécessaires. Elles tiendront un registre qui pourra leur être demandé en cas de besoin.

Les sections bénéficiaires seront mentionnées dans la presse apicole.

Comment bénéficier de l'aide régionale ?

Si votre section est intéressée, **envoyez un mail à Agnès FAYET** dès que possible et **avant le 30 octobre**: communication@cari.be - Objet du mail : Rucher tampon.